

Email : arnault.lambert@inmarinato.fr
Tel : 06-19-57-70-20
Adresse : 28, rue du pont Daniec – 56870 BADEN



Règlement intérieur

1 Inscription

Elle se fait en complétant la fiche d'inscription par un parent ou le tuteur légal s'il s'agit d'un enfant, ou par la personne intéressée si elle est majeure.

La signature de la fiche d'inscription atteste de la lecture de ce règlement et de son acceptation.

L'intégralité du paiement se fait au moment de la remise de l'inscription, avant la participation à la première séance.

2 Tarifs et abonnements

2.1 Tarifs aquagym

Les tarifs pour l'aquagym et la nage avec palmes sont les suivants :

- 10 euros la séance,
- 90 euros les 10 séances,
- 160 euros les 20 séances,
- 240 euros les 40 séances.

La durée des séances est de 45 minutes dans l'eau, à laquelle peut se rajouter un petit temps d'étirement.

2.2 Abonnements aquagym

Les abonnements sont nominatifs, et ne peuvent donc être utilisés que par une seule personne, sauf dans le cas d'abonnement « invités », abordé ci-après.

Les abonnés peuvent prendre un deuxième forfait en plus de celui qu'ils ont pris à leur nom, dit abonnement « invités », qui dans ce cas, n'est pas nominatif.

Les abonnements permettent de suivre n'importe quel type d'activité proposé par In Mari Nato (aquagym, aquagym avec palmes, nages avec palmes)

Les abonnements sont valables 1 an à partir de la date de la première séance. Si le pratiquant ne peut suivre les séances pour des raisons de santé, la durée peut être rallongée sur présentation d'un certificat médical.

2.3 Tarifs cours de natation

Les tarifs pour les cours de natation sont les suivants :

- cours particuliers à domicile : 20 euros la leçon, 90 euros les 5 leçons. Les leçons durent chacune 30 minutes.
- cours particuliers en mer : 17 euros la leçon, 75 euros les 5 leçons, 140 euros les 10 leçons. Les leçons durent chacune 30 minutes.
- cours collectifs (à partir de 5 personnes) : 45 euros les 5 leçons de 45 minutes. Des tarifs spéciaux peuvent être mis en place de façon promotionnelle ou s'adaptant à une période donnée de l'année.

3 Responsabilité de In Mari Nato

Le pratiquant est pris en charge à partir du moment où le maître-nageur commence la séance jusqu'à ce qu'il annonce la fin de la séance.

La fin de la séance peut être annoncée avant le temps imparti dans les cas suivants :

- conditions météorologiques dégradées,
- danger matériel menaçant la sécurité des pratiquants détecté durant la séance,
- blessure d'un pratiquant nécessitant des soins de premiers secours et/ou une évacuation.

In Mari Nato se libère de la responsabilité de vol, de bris ou de casse d'objet personnel laissé sur la plage, ou des vestiaires lorsque nous y avons accès, pendant la séance.

In Mari Nato décline toute responsabilité pour les agissements d'un pratiquant et ses conséquences en dehors de l'activité, et lors de l'activité si les agissements du pratiquant ne correspondent pas aux consignes et enfreignent les règles de sécurité.

4 Assurance

Votre maître-nageur a souscrit à une Responsabilité Civile Professionnelle auprès de Maaf sous le numéro : 156178898 R 001.

En cas d'accident pendant la séance :

- si la responsabilité du moniteur est mise en cause, cette « RCPro » couvre les dommages du pratiquant.
- si la responsabilité du moniteur n'est pas mise en cause, il n'est pas prévu d'assurance individuelle accident.

Dans ce cas, les dommages sont couverts par les assurances obligatoires que doit souscrire le pratiquant dans le civil, lié au cadre scolaire ou par la Sécurité Sociale, et, dans la plupart des cas, par l'assurance Individuelle Accident grâce à laquelle il est couvert dans le cadre familial.

5 Engagement de In Mari Nato

Le maître-nageur est à jour de recyclage de ses diplômes d'éducateur et de secouriste en milieu aquatique et dispose pendant ses cours d'un moyen d'appel au SDIS 56 et est équipé d'une trousse de premiers secours.

6 Engagement du pratiquant

Le pratiquant s'engage sur l'honneur à être en bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication à la pratique de l'activité à laquelle il s'inscrit.

Dans le cadre de l'aquagym, il certifie sur l'honneur savoir nager.

La prise de traitement médical ou problème de santé doit être décrit au moniteur lors de l'inscription, ou avant la séance.

Dans le cas des cours de natation, l'apprenant s'engage à respecter les créneaux horaires qu'il a réservés. La séance sera décomptée si l'apprenant prévient moins de 48 heures avant le cours prévu.

Concernant les séances d'aquagym, le pratiquant s'engage à s'inscrire sur le tableau d'inscription aux séances disponibles sur l'internet avec le lien qui lui est donné lors de l'inscription. Il s'engage également à retirer son nom du tableau ou à prévenir de son absence au moins 24 heures avant la séance, sans quoi la séance sera décomptée.

7 Annulation

In Mari Nato se réserve le droit d'annuler une séance si les conditions l'exigent.

Dans le cas des cours de natation, la séance est décalée sur un autre créneau lorsque c'est possible, sinon, les montants versés à l'avance correspondant aux séances annulées sont intégralement remboursés sans pour autant donner droit à un versement d'indemnité.

Dans le cas des séances d'aquagym, la séance est rattrapée sur les créneaux proposés ultérieurement dans le planning.

8 Photographies

In Mari Nato utilise librement les photographies prises lors des séances pour la promotion de l'activité. Un accord peut être établi dans le cadre de la protection des droits à l'image. Les pratiquants désirant ne pas être photographiés ou filmés devront le faire savoir auprès de l'encadrant.
